

Arrêté du 3 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2008 définissant les fonctions requises pour l'accès à l'emploi de chef d'unité technique de l'aviation civile exerçant les fonctions d'encadrement de la filière technique au sein de la direction d

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	11/07/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1415976A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029213520

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le décret n° 2006-1303 du 25[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,Vu le décret n° 2006-1303 du 25 octobre 2006 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service technique principal, chef de service technique, chef d'unité technique, cadre supérieur technique et cadre technique de l'aviation civile ;Vu l'arrêté du 29 octobre 2008 définissant les fonctions requises pour l'accès à l'emploi de chef d'unité technique de l'aviation civile exerçant les fonctions d'encadrement de la filière technique au sein de la direction des services de la navigation aérienne,Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1415976A du 11 juillet 2014, « Arrêté du 3 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2008 définissant les fonctions requises pour l'accès à l'emploi de chef d'unité technique de l'aviation civile exerçant les fonctions d'encadrement de la filière technique au sein de la direction d ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029213520> (consulté le 29 août 2026).